

CHRONIQUE

La première publication du Service de l'Inventaire Forestier National

Le Service de l'Inventaire Forestier National, créé il y a quelques années à la Direction Générale des Eaux et Forêts, vient de publier ses premiers résultats: il s'agit des forêts du département de la Gironde, inventoriées en 1961.

Le délai séparant 1961 de janvier 1965 n'est pas long, quand on songe à la complexité de l'organisme qui a dû être mis sur pied, à la nécessité de penser et éprouver les méthodes de travail dans cette première phase de l'action, et à toutes les questions de détail qu'a posées la préparation de la publication en question. Dorénavant, les fascicules se succéderont, département par département, à cadence normale.

Le premier d'entre eux qui nous est offert est spécialement intéressant car il commence, en 28 pages grand format, par un exposé extrêmement clair et suffisamment précis du but et des méthodes de l'Inventaire Forestier National.

On sait que l'Inventaire s'appuie sur les photographies aériennes de notre pays. Il en fait un premier échantillonnage par grilles de points (32 400 points photos pour la Gironde). Cette première série de points est livrée aux photos-interpréteurs.

Un deuxième échantillonnage, extrait du précédent permet à partir des reconnaissances effectuées par des équipes légères qui se rendent sur place, d'actualiser, compléter et rectifier les résultats de l'interprétation photographique.

Un troisième échantillonnage enfin, également tiré des points-photos, fait l'objet, en forêt, des mensurations dendrométriques qui constituent le travail essentiel de l'inventaire sur le terrain.

Les données recueillies sont traitées sur chaînes mécanographiques, les calculs étant faits par un ordinateur I.B.M. 650.

Une carte forestière de la France au 1/100 000, s'ajoutera aux publications de type classique (4 feuilles publiées).

Pour ce qui est des résultats relatifs au seul département de la Gironde, notons qu'on y a trouvé 454 000 ha de terrains boisés (42,3 % de la surface totale), plus de 41 000 ha de terrains portant des arbres épars et des plantations hors forêt.

Il y a sur ce total 373 000 ha de pins maritimes (+ 11 500 de forêts littorales de protection).

Malgré ses peuplements exagérément clairs à faible productivité, les surfaces en semis (91 500 ha), l'accroissement courant annuel brut sur écorce de la pineraie girondine a été trouvé égal à 4,7 m³/ha/an.

J. PARDÉ.

Intensité des éclaircies et production ligneuse

A la suite de l'article « Intensité des éclaircies et Production ligneuse » (R.F.F., décembre 1964, page 936), nous avons reçu de M. le Professeur ASSMANN, Directeur de l'*Institut für Ertragskunde* » du Centre de Recher-

ches Forestières de Munich, auteur du livre bien connu « *Waldertragskunde* », une longue et intéressante lettre.

On sait que M. le Professeur ASSMANN est le père de la notion de « surface terrière optima » d'un peuplement, et de « surface terrière critique », au-dessous de laquelle il ne faut pas descendre si l'on veut éviter que chute sensiblement l'accroissement courant en volume.

On trouvera, ci-dessous, traduction des passages les plus importants de sa lettre :

« Par suite de l'effet de « coup de fouet » (*Wuchsbeschleunigungseffekt*) (voir entre autres « *Waldertragskunde* », p. 228 à 230 et p. 306 à 310, ainsi que ASSMANN « *Der Fichtendurchforstungsversuch Bowmont* » AFJZ 1964, p. 218) la réaction du peuplement après une éclaircie forte *est totalement différente* suivant que l'éclaircie est faite à un âge auquel cet effet peut encore se produire ou non (Soit, dans des peuplements de bonne fertilité, pour l'épicéa jusqu'à 50 ans environ et pour le hêtre jusqu'à 80 ans environ); on suppose que les autres conditions, un nombre d'arbres par hectare, tout de même suffisamment élevé, par exemple, sont respectées.

Si on respecte les lois claires existantes, on en déduit :

1) Tant que l'accélération positive du rythme de croissance de chaque arbre, bénéficiant de l'éclaircie par l'effet du « coup de fouet », est possible et d'une certaine importance, l'éclaircie « forte » s'avère supérieure en accroissement courant à l'éclaircie faible.

2) Quand la période, pendant laquelle peut se produire l'effet « coup de fouet » est passée, le degré de densité optimum naturel du peuplement augmente rapidement et se rapproche, avec l'âge, de plus en plus de sa valeur-limite naturelle; soit 1,0 cette valeur-limite, correspondant à la surface terrière moyenne maximale possible pour la Station en question. (Le degré de densité optimum du peuplement était auparavant de 0,7 à 0,8 pour l'épicéa et de 0,6 à 0,7 pour le hêtre).

Du fait de cette augmentation à partir d'un certain âge, une éclaircie « forte » (degré de densité moyen du peuplement descendant en dessous d'environ 0,8 pour l'épicéa et de 0,7 pour le hêtre) *provoquera une perte de production*, d'autant plus importante en pourcentage que le « degré de densité du peuplement » diminue.

3) En conséquence, les *productions globales* jusqu'à un âge moyen donné, seront les plus fortes lorsqu'on adoptera, au départ, des éclaircies fortes, ensuite des éclaircies moyennes et finalement des éclaircies plutôt faibles.

A certains âges, ces productions totales, que les éclaircies aient été fortes ou faibles, coïncident exactement et, pendant une assez longue période, les différences de production seront si minimes qu'on pourra parler d'une production sensiblement égale pour tous les degrés d'éclaircies. C'est ce qui se produit, par exemple, dans l'expérience de Dalby (CARBONNIER, 1957), à l'âge de 70 ans pour l'épicéa.

4) Les valeurs-limites des surfaces terrières, jadis données par WIEDEMANN, permettant un accroissement plus ou moins égal, sont pratiquement inutilisables, *parce qu'elles ne tiennent pas compte de l'influence déterminante de l'âge et de la station*.

D'une manière générale, on peut dire que dans des peuplements jeunes, avant leur maximum d'accroissement courant en volume, il est possible d'éclaircir fortement, sans risque de pertes de production. Mais, quand l'âge où se produit ce maximum est dépassé, il faut respecter la notion de surface terrière critique, sinon, on perd en % aussi bien en accroissement en valeur qu'en accroissement en volume.

L'emploi de ces tables pour des peuplements relativement âgés peut conduire souvent à des pertes d'accroissement préoccupantes et financièrement graves.

« Mon Institut vient de construire des tables de production d'un type nouveau, pour l'épicéa. Elles sont dotées de « tableaux réducteurs d'accroissement » qui permettront de tenir compte des variations importantes de surfaces terrières des plantations. Je pense pouvoir vous en envoyer un exemplaire dans quelques semaines ».

L'Ecole forestière des Barres et la famille Vilmorin

Nous recevons de M. P.-L. de Vilmorin, un de nos lecteurs, avec prière d'insérer, les lignes suivantes :

Mon arrière-grand-père Pierre-Philippe-André-Lévêque de Vilmorin qui acheta la terre des Barres et fit les premières plantations de Laricios, suivie des Chênes d'Amérique et plus tard des chênes Bannisters, qui constituent le « triangle des Barres » connu des élèves forestiers du monde entier ainsi que j'ai pu le constater lors d'un voyage en Amérique.

En 1864, ma famille fit don à l'Etat de la Plantation des Barres et des terres adjacentes sur lesquelles fut construite l'Ecole des Barres.

Mon père, Maurice de Vilmorin, conserva 40 hectares et fit construire en 1894, le château des Barres dont la photographie illustre la couverture de votre Revue (juillet 1964), et dans lequel je suis né. En page 555, on voit la salle à manger du Château dont la cheminée porte encore en Ecusson les armes de ma famille.

Botaniste éminent, Président de l'Académie d'Agriculture, et grand amateur d'arbres et d'arbustes, mon Père créa l'Arboretum des Barres connu sous le nom de Fruticetum Vilmorinianum.

A la mort de mon Père, en 1918, ma sœur, Mme de Lesse, reprit dans sa part la propriété des Barres, et ses enfants la vendirent à l'Etat en 1934. De sorte que depuis cette date, l'Etat est propriétaire de la totalité du domaine des Barres de mon arrière-grand-père.
